

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 14 MARS 2012

Présents : OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - DOBIAS Serge - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - JULIE Sonia - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle

Excusés: Joël JOVET - NULLANS Marie Paule (pouvoir à Michel OUDARD)

Absente PY Adéline - COLLOMB Thierry

Secrétaire : GIRARD Sylvie

I – AFFAIRES GENERALES

1. Comptes administratifs

- Budget communal – Affectation du résultat 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le résultat du compte administratif comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	- 34 628.05	0	94 982.50	30 354.45
Fonctionnement	389 740.38	389 740.38	384 014.67	384 014.67
TOTAL	355 112.33	389 740.38	478 997.17	444 369.12

- Constate

► Excédent de fonctionnement
384 014.67 €

► Excédent d'investissement
60 354.45 €

- Dit que l'affectation au compte 1068 est de
384 014.67 €

- **Budget Eau et Assainissement – Affectation du résultat 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le résultat du compte administratif comme suit :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	- 102 346.10	0	- 92 014.20	- 194 360.30
Fonctionnement	65 349.233	65 349.23	49 420.50	49 420.50
TOTAL	- 36 996.87	65 349.23	- 42 593.70	- 144 939.80

- Constate
 - Excédent de fonctionnement
49 420.50
 - Déficit d'investissement
- 194 360.30 €
- Dit que l'affectation au compte 1068 est de
49 420.50 €

2. Comptes de gestion – Budget communal et budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion relatif au budget communal ainsi que celui relatif au budget de l'Eau et l'Assainissement, de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2011. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Règlements d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les règlements d'eau et d'assainissement ont fait l'objet de modifications en 2010 et 2011.

Il convient de les approuver par délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les règlements d'eau et d'assainissement.

4. Avenant n°2 – travaux de branchements et petites réparations sur réseaux d'eau et d'assainissement – Entreprise VEOLIA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux engagés avec l'entreprise VEOLIA pour le raccordement des différents réseaux. Il précise que chaque chantier est spécifique ; il convient donc d'intégrer dans le marché des prix nouveaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n° 2 à passer avec l'entreprise VEOLIA dans la cadre du marché à bon de commande : Travaux de branchements, travaux de petites réparations sur réseau d'eau potable et d'assainissement.

5. Soumission de nouvelles parcelles au régime forestier

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une liste de parcelles à inclure dans le domaine forestier communal. Elles bordent l'actuelle forêt communale relevant du régime forestier et sont boisées.

Cela reviendra à délimiter 5 700 ml pour un coût de 7 809 euros hors taxes.

La surface de forêt communale totalisera 206ha 65a 78ca + 21ha 11a 89 ca = 227ha 77a 67ca.

Il précise que les communes de Valezan et les Chapelles que le biais traverse, ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable.

6. Convention ASADAC – Budget communal

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. Remplacement agent en congé maladie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'agent technique en charge de l'entretien des locaux communaux et de la restauration scolaire est toujours en congé de maladie professionnelle.

Pour pourvoir à son remplacement, il convient de recruter une personne pour l'entretien des locaux communaux ; un autre agent communal effectue le remplacement au service de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le contrat de travail correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants jusqu'à la reprise de travail de l'agent technique en congé de maladie professionnelle.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 15 mars 2012

Le Maire,
M. OUDARD